



achat maison secondaire pour loger ses parents

Par **jerome01170**, le **25/03/2013** à **21:16**

Bonjour, j'aimerais savoir si j'achete une habitation secondaire et que j'y met mes parents qui paieront une partie de la maison. Aurais-je des frais ? Que dois-je faire comme documents chez le notaires pour ne pas avoir de problemes a leurs décès avec mon frere ? Lui donner la moitier de la somme investie par mes parents, je pense ?

Cordialement

Par **youris**, le **26/03/2013** à **11:08**

bjr,
si la maison est en indivision puisque payé partiellement par vos parents, votre frère héritera d'une partie de ce bien.
pour ne pas avoir de problèmes achetez la maison seul.
cdt

Par **jerome01170**, le **26/03/2013** à **18:48**

Bonjour,

si je l'achète seul, devrais-je payer l'impôt car j'ai une habitation secondaire, car je suis déjà propriétaire ?

cdlt

Par **youris**, le **26/03/2013** à **18:57**

bjr,
vous ne paierez la taxe que sur la plus value que vi vous vendez avant 30 ans et que si vous faites une plus value.
si vous êtes partiellement propriétaire cela ne change rien au principe sauf le montant moins

elevé.
cdt